





(S)	Formation	du	pers
	Formation du de handicap		

 → Le personnel est sensibilisé.
 C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☑ C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé
□ oui □ non

→ Le personnel connait le matériel
□ oui □ non

Contact: Lucile VERLET, Référente Handicap – lucile.v@lbf.beer



Consultation du registre public d'accessibilité :



N° SIRET: 82057427500013

_{trosso} . 6<u>-10 rue Guillaume Bertrand, 75011 Paris</u>

 \square